CARREFOUR
Société Anonyme au capital de 1 731 668 125 euros
Siège social : 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

DECISION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 24 JUILLET 2012 AGISSANT SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Georges PLASSAT, Président-Directeur Général a pris la décision suivante le 24 juillet 2012 conformément à la délégation confiée par le Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2012

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2012 a, aux termes de sa sixième résolution, décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende net en actions nouvelles de la Société et auquel il a droit au titre des actions dont il est propriétaire.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles à émettre est de 12,78 euros, correspondant à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale Mixte diminuée du montant net du dividende proposé et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions à émettre porteront jouissance au 1er janvier 2012 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société.

Les actionnaires ont opté pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 4 juillet 2012 et le 18 juillet 2012 inclus.

Pour les actionnaires qui n'ont pas exercé leurs options avant l'expiration de la période d'option, le dividende sera payé uniquement en espèces le 27 juillet 2012. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra, selon son choix, le nombre d'actions immédiatement supérieur en ayant versé, le jour où il a exercé son option, la différence en numéraire, ou recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 27 956 772 actions (hors option au supérieur), représentant environ 4,03 % du capital et 3,53% des droits de vote de la Société sur la base du capital et des droits de vote à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2012.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 18 juin 2012 a, aux termes de sa sixième résolution, donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en actions et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28444 en date du 17/09/2012

Au cours de sa réunion en date du 11 juillet 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, à l'unanimité, de faire usage de cette délégation et de subdéléguer au Président-Directeur Général, le pouvoir de mettre en œuvre ladite délégation et notamment de:

- assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles,
- en préciser les modalités d'application et d'exécution,
- constater le nombre d'actions nouvelles à émettre pour les besoins du paiement du dividende en actions nouvelles,
- apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social de la Société et
- plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Monsieur Georges Plassat, Président-Directeur Général de la Société, agissant conformément à la subdélégation de compétence confiée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 juillet 2012 agissant lui-même sur délégation de compétence conférée aux termes de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2012,

Après avoir pris connaissance:

- du résultat de l'option après expiration de la période d'option le 18 juillet 2012 ;

- si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevant, selon son choix, le nombre d'actions immédiatement supérieur en ayant versé, le jour où il a exercé son option, la différence en numéraire, ou recevant le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces,

Constate que sur cette base, il doit être émis 16 547 403 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital nominal de 41 368 507,50 euros ;

et décide en conséquence de ce qui précède, et faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de la subdélégation susvisée :

- d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 41 368 507,50 euros par la création de 16 547 403 actions nouvelles de la Société qui seront intégralement libérées dès leur émission, porteront jouissance au 1er janvier 2012 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société;

- que l'augmentation de capital sera réalisée et les actions nouvelles émises au plus tard le 27 juillet 2012, et que ces actions seront dès leur émission admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris ;

- que l'article 6 des statuts de la Société sera modifié ainsi qu'il suit :

 « Le capital est de 1 773 036 632,50 euros (un milliard sept cent soixante-treize millions trente-six mille six cent trente-deux euros cinquante centimes d'euros). Il est divisé en 709 214 653 actions de 2,5 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées. »

Monsieur Georges Plassat, Président-Directeur Général, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires.

Boulogne-Billancourt, le 24 juillet 2012

Monsieur Georges Plassat,
Président-Directeur Général

COPIE CONFORME

Enregistré à : SIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Le 06/09/2012 Bordereau n°2012/1 398 Case n°46 Ext 12197
Enregistrement : 500 € Pénalités : 52 €
Total liquidé : cinq cent cinquante-deux euros
Montant reçu : cinq cent cinquante-deux euros
L'Agente administrative des finances publiques

Catherine LEPIFRE
Agent des impôts